



Conditions Générales d'Utilisation de l'Application SO EASY

L'application téléchargeable « **SO EASY** » (ci-après « **l'Application** ») est un logiciel fournissant un service d'aide à la mise en place et à la gestion d'un plan de maîtrise sanitaire (« **PMS** »).

L'Application est la propriété et est exploitée exclusivement par la société CHR NUMERIQUE, société à responsabilité limitée, au capital social de 125 000 Euros, inscrite au RCS de BREST sous le numéro 789 845 120, ayant son siège social situé au 60 Avenue Baron Lacrosse, 29850 Gouesnou.

L'Application est disponible en téléchargement depuis la plateforme Google Play éditée par la société Google inc. L'Application est utilisable sur une tablette SO EASY (de système d'exploitation Android) préalablement acquise par l'Utilisateur chez un distributeur partenaire SO EASY ou toute autre tablette compatible.

Article.1.DEFINITIONS

« **CGU** » désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation établies par CHR Numérique. Elles constituent les règles d'utilisation de l'Application.

« **Documentation** » désigne les écrans d'aide en ligne, les manuels d'utilisation en ligne ou tout autre document préparé par CHR Numérique ou ses agents fournis à l'Utilisateur en rapport avec l'Application.

« **Données** » désigne l'ensemble des données ou informations relatives à l'Utilisateur, saisies, scannées, installées ou téléchargées par l'Utilisateur sur ou par l'intermédiaire de l'Application.

« **Logiciel** » désigne la totalité des programmes d'ordinateur, en ce compris les bibliothèques, composant l'Application développée par CHR Numérique et mise à disposition de l'Utilisateur par l'intermédiaire de la tablette SO EASY achetées par l'Utilisateur chez un distributeur partenaire SO EASY ou toute autre tablette compatible, conformément aux stipulations des CGU.

« **Prix** » désigne les redevances dues par l'Utilisateur, telles que spécifiées dans les CGU, au titre de la mise à disposition de l'Application, des options souscrites par l'Utilisateur et de la fourniture des Services correspondants.

« **PMS** » désigne le plan de maîtrise sanitaire devant être mis en place par l'Utilisateur conformément à la réglementation en vigueur.

« **Services** » désigne l'ensemble des services accessibles depuis l'Application souscrites par l'Utilisateur.

« **Utilisateur** » désigne l'ensemble des personnes qui utilisent l'Application et les Services.

Article 2. OBJET

Général. Les CGU définissent les conditions dans lesquelles CHR Numérique, en contrepartie du paiement du Prix par l'Utilisateur, accorde à l'Utilisateur le droit d'utiliser l'Application et les Services correspondants.

Les Utilisateurs déclarent et reconnaissent, en conséquence, avoir lu les présentes CGU et le simple fait pour l'Utilisateur de télécharger l'Application, ou d'effectuer un paiement par quelque moyen ou d'utiliser les Services vaut acceptation pleine et entière de la part de l'Utilisateur des présentes CGU.

Modifications. CHR Numérique se réserve le droit, à tout moment et de manière unilatérale, de mettre fin aux présentes CGU, de les compléter ou de les modifier de la façon qu'elle juge nécessaire. En conséquence l'Utilisateur doit se tenir informé et consulter lesdites CGU lors de chaque utilisation. CHR Numérique notifiera à l'Utilisateur toutes les modifications des CGU par tous moyens, et notamment par courrier électronique ou sous la forme d'avertissements lors de l'ouverture de l'application par l'Utilisateur.

Article 3. ACCES AU SERVICE

Modalités de téléchargement. L'Application est disponible au téléchargement depuis Google Play sur tablettes SO EASY préalablement acquise par l'Utilisateur chez un distributeur partenaire SO EASY ou toute autre tablette compatible.

Connexion aux Services. La tablette SO EASY ou autre tablette compatible, nécessaire à l'accès aux Services, ainsi que tous les autres frais afférents, y compris les frais de télécommunication (type connexion Internet) sont à la charge exclusive de l'Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable du matériel utilisé dans le cadre des Services.

Dans ces conditions, CHR Numérique n'est pas responsable d'un non fonctionnement, d'une impossibilité d'accès, ou de mauvaises conditions d'utilisation de l'Application imputables à un équipement non adapté, à des dysfonctionnements internes liés au fournisseur d'accès internet, à l'encombrement du réseau internet, et pour toutes autres raisons extérieures à l'Application ayant le caractère d'un cas de force majeure tel que défini par les juridictions françaises.

Prérequis pour devenir Utilisateur. Afin de devenir Utilisateur de l'Application et des Services, il est nécessaire de:

- Remplir les conditions de majorité telles que le prévoit la loi française (avoir 18 ans révolus) ;
- Avoir rempli le formulaire d'inscription de manière exacte et sincère, et indiquer une adresse email valide ;
- S'engager à tenir régulièrement à jour les informations communiquées en accédant à son compte depuis l'Application ou à « l'espace client » du site internet ;
- **Avoir lu et accepté les présentes CGU.**

L'Utilisateur devra également communiquer à CHR Numérique un numéro de téléphone mobile afin de recevoir des notifications par SMS en lien avec l'utilisation de l'Application et/ou à des fins publicitaires émanant de partenaires de CHR Numérique ou de tiers. A tout moment, l'Utilisateur pourra décider de ne plus recevoir ce type de notifications.

Article 4. PRIX ET DUREE

Prix. L'Application est payante. Un abonnement mensuel ou annuel peut être souscrit.

Le Prix pour accéder et utiliser l'Application (constituée de 10 modules) et les Services de base (comprenant la mise à jour évolutive et corrective de l'Application et l'assistance téléphonique) est de dix-neuf (19) euros par mois ou de 190 € par an au moment de la souscription de l'abonnement uniquement.

Il est également possible de souscrire à tout moment l'option « accès à la hotline et sauvegarde des Données sur nos serveurs sécurisés 'SO SAFETY' » permettant de bénéficier de Services supplémentaires (comprenant la sauvegarde des Données sur nos serveurs sécurisés 'SO SAFETY', la mise en relation avec un technicien Hotline qui pourra prendre la main à distance (télémaintenance) afin de résoudre un problème technique et/ou d'utilisation de l'Application). Le Prix pour cette option est de dix (10) euros par mois à tout moment ou de 100 € par an uniquement au moment de la souscription de l'abonnement pour accéder et utiliser l'Application et les Services de base.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur a souscrit un abonnement annuel pour accéder et utiliser l'Application et aux Services de base mais sans souscrire l'option « accès à la hotline et sauvegarde des Données sur nos serveurs sécurisés 'SO SAFETY' », ce dernier bénéficie également de la possibilité de souscrire une telle option sur une durée déterminée correspondant à la durée restant à courir jusqu'à la date anniversaire de l'abonnement annuel. A ce titre, il bénéficiera d'un mois d'abonnement offert.

Le Prix est payable en ligne de manière sécurisée.

Durée.

Souscription Mensuelle. Lorsque l'Utilisateur choisi de souscrire à l'abonnement mensuel alors l'accès à l'Application et à ses Services est souscrit par l'intermédiaire d'un abonnement à durée indéterminée, résiliable à tout moment conformément aux conditions de résiliation.

En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, l'Utilisateur devra procéder au complet paiement des redevances restant dues jusqu'à la prochaine date anniversaire mensuelle de la souscription de l'abonnement.

Souscription Annuelle (ou à terme pour l'option « accès à la hotline et sauvegarde des Données sur nos serveurs sécurisés 'SO SAFETY' » si souscrite en cours d'abonnement annuel) Lorsque l'Utilisateur choisi de souscrire à l'abonnement annuel (ou à l'option « accès à la hotline et sauvegarde des Données sur nos serveurs sécurisés 'SO SAFETY' » pour une durée déterminée comme décrit ci-dessus) alors l'accès à l'Application et à ses Services est souscrit par l'intermédiaire d'un abonnement à durée déterminée non résiliable, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée de mois en mois résiliable alors à tout moment conformément aux conditions de résiliation.

En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit avant le terme (première échéance annuelle), l'Utilisateur devra procéder au complet paiement des redevances restant dues jusqu'au terme des CGU (date d'anniversaire annuelle des CGU). Si la résiliation intervient postérieurement à la tacite reconduction

alors l'Utilisateur devra procéder au complet paiement des redevances restant dues jusqu'à la prochaine date anniversaire mensuelle de la souscription de l'abonnement

Article 5. SUSPENSION- RESILIATION

Suspension. Tout Utilisateur en violation de ses obligations énoncées aux présentes CGU peut voir son accès à l'Application temporairement suspendu et sans préavis, empêchant tout accès à l'Application et aux Services. CHR Numérique détermine à sa seule discrétion la durée de la suspension. Dans une telle situation, un courriel est envoyé à l'Utilisateur, l'informant du motif et de la durée de la suspension. L'Utilisateur pourra alors apporter les justifications nécessaires aux faits qui lui sont reprochés.

La suspension temporaire de l'accès à l'Application, n'entraînera en aucun cas le versement d'une quelconque indemnité auprès de l'Utilisateur. Dans le cas où l'Utilisateur ne modifierait pas son comportement alors CHR Numérique se réserve le droit de résilier les CGU avec l'Utilisateur sans préavis et sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité

Résiliation pour manquement. En cas de manquement grave par l'Utilisateur à l'une de ses obligations essentielles au titre des CGU, CHR Numérique peut, après envoi à l'Utilisateur d'une mise en demeure par courriel restée sans effet pendant 8 jours, résilier de plein droit les CGU ou en cas de suspension temporaire de son compte sans modification du comportement mis en cause.

Tout défaut de paiement par l'Utilisateur d'une quelconque somme due à CHR Numérique au titre des CGU, après envoi à l'Utilisateur d'une mise en demeure par courriel restée sans effet pendant 8 jours, constitue un manquement à une obligation essentielle.

Résiliation volontaire. L'Utilisateur est libre de résilier son abonnement à tout moment. Pour effectuer la résiliation, l'Utilisateur doit se connecter à son « espace client », onglet « abonnement », cliquer sur « résilier » puis suivre les différentes étapes de la procédure. La résiliation effective interviendra, selon l'abonnement choisi, à compter de la prochaine date anniversaire mensuelle ou annuelle de la souscription de l'abonnement. L'Utilisateur qui souhaite uniquement résilier l'option « accès à la hotline et sauvegarde des Données sur nos serveurs sécurisés 'SO SAFETY' » est tenu de résilier l'Application dans son ensemble.

Effet de la Résiliation. En cas de résiliation des CGU, quelle qu'en soit la raison, l'Utilisateur (i) cessera toute utilisation de l'Application dont l'abonnement est résilié, (ii) ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées et réglera toute somme due jusqu'à la résiliation effective, (iii) pourra, s'il a souscrit l'option « accès à la hotline et sauvegarde des Données sur nos serveurs sécurisés 'SO SAFETY' », accéder, pendant six (6) mois à compter de la résiliation effective, à ses Données sauvegardées sous format PDF via un lien qui lui aura été préalablement communiqué par courriel ou dans son « espace client ».

Article 6. OBLIGATIONS DE CHR NUMERIQUE

Fourniture de Services. CHR Numérique s'engage à fournir aux Utilisateurs une Application de qualité fonctionnant avec le système d'exploitation d'une tablette SO EASY préalablement acquise par l'Utilisateur chez un distributeur partenaire SO EASY ou toute autre tablette compatible.

L'Application est un outil d'aide à la gestion d'un PMS et à sa mise en pratique partielle notamment grâce à la saisie des Données. L'Application ne saurait se substituer à la détermination par l'Utilisateur lui-même d'un PMS, d'un guide de bonne pratique d'hygiène et à l'identification des points critiques nécessitant l'enregistrement de Données au sein de son propre PMS.

CHR Numérique se réserve le droit d'améliorer et de compléter les Services offerts, notamment par l'ajout de fonctionnalités à l'Application. Il est prévu, en particulier, (i) qu'un système d'annonces et/ou de messagerie soit mis en place pour la communication de messages et/ou d'informations sur l'usage de l'Application et/ou les bonnes pratiques sanitaires, (ii) que des messages de type publicitaire émanant de partenaires de CHR Numérique ou de tiers puissent être diffusés *via* l'Application. A tout moment, l'Utilisateur pourra décider de ne plus recevoir ce type de messages.

Assistance. Pendant toute la durée de l'abonnement, l'Utilisateur bénéficiera d'une assistance technique joignable par téléphone uniquement. Le service technique SO EASY s'efforcera de répondre à l'Utilisateur dans les meilleurs délais.

Exclusion. Les Services de base de CHR Numérique ne comprennent pas : la formation sur site de l'Utilisateur à l'utilisation de l'Application, le paramétrage de l'Application, le développement de logiciels ou applications spécifiques, l'archivage et l'hébergement des Données, le conseil juridique sur la réglementation en toute matière et en particulier, en matière d'hygiène et santé.

Option « accès à la hotline et sauvegarde sur des Données sur les serveurs sécurisés 'SO SAFETY' ». L'Utilisateur a la possibilité de souscrire à cette option au moment de l'activation de son abonnement ou à tout moment pendant l'abonnement. Cette option permet à l'Utilisateur de (i) bénéficier de la « Hotline » qui comprend le support téléphonique ainsi que la prise en main à Distance de l'Application dans le but de régler

les problèmes d'utilisation et les problèmes techniques éventuels, les jours ouvrés seulement, du lundi au vendredi, de 9H à 18H, et (ii) sauvegarder ses Données sur les serveurs sécurisés 'SO SAFETY'.

Article 7. OBLIGATION DE L'UTILISATEUR

Information et Collaboration. L'Utilisateur s'engage également à informer CHR Numérique, dès qu'il en a connaissance, de tous nouveaux éléments susceptibles d'influer sur l'utilisation de l'Application et de toutes erreurs ou dysfonctionnements de l'Application afin de limiter les éventuelles conséquences que pourraient avoir ces erreurs ou dysfonctionnements.

Respect des préconisations. L'Utilisateur s'engage à utiliser l'Application conformément aux CGU et à la Documentation, et à se conformer aux demandes et préconisations de CHR Numérique pour permettre à celle-ci de fournir les Services conformément aux CGU.

Données de l'Utilisateur. L'Utilisateur est responsable de l'ensemble des Données et de l'hébergement, de la sauvegarde et de la restauration des Données, sauf à avoir souscrit l'option « accès à la hotline et sauvegarde sur des Données sur les serveurs 'SO SAFETY' ». L'Utilisateur s'engage à conserver une copie de ses Données sur son propre matériel informatique afin d'éviter toute perte suite à une défaillance imprévues des serveurs de stockage. CHR Numérique décline toute responsabilité en cas de perte, altération ou destruction des Données.

Accès à l'Application. L'Utilisateur détermine lui-même ses identifiants et mots de passe pour accéder à « l'espace client ». L'Utilisateur est seul responsable de toute activité entreprise par l'intermédiaire de ses comptes et doit notifier à CHR Numérique et fournir des efforts raisonnables aux fins de mettre un terme à toute utilisation non-autorisée d'un compte ou d'un mot de passe ou à toute autre faille de sécurité connue ou suspectée.

Article 8. LICENCE

CHR numérique accorde à l'Utilisateur, qui l'accepte, un droit personnel, non exclusif, non transférable et non cessible, pour le monde entier et pour la durée des CGU, d'utiliser l'Application, aux seules fins d'aide à la mise en œuvre d'un PMS, dans les conditions et limites spécifiées aux CGU.

Dans le cadre de ce droit d'usage de l'Application, l'Utilisateur s'engage sans réserve à ne pas :

- (i) effectuer de copie de tout ou partie du Logiciel, de quelque façon que ce soit ;
- (ii) analyser, ou faire analyser par un tiers, au sens d'observer, étudier et tester, le fonctionnement du Logiciel en vue de déterminer les idées et principes sur lesquels les éléments du programme se basent lorsque le Logiciel exécute les opérations de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage ;
- (iii) décompiler, désassembler le Logiciel, pratiquer l'ingénierie inverse, de créer des œuvres dérivées à partir du Logiciel ou tenter de découvrir ou reconstituer le code source, les idées qui en sont la base, les algorithmes, les formats des fichiers ou les interfaces de programmation ou d'interopérabilité du Logiciel sauf dans la limite du droit accordé par l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, de quelque manière que ce soit;
- (iv) modifier, améliorer, traduire le Logiciel, y compris pour corriger les bugs et les erreurs, CHR Numérique se réservant exclusivement ce droit conformément à l'article L. 122-6-1 I 2° du code de la propriété intellectuelle ;
- (v) transférer, louer, céder, nantir, ou transférer tout ou partie de la propriété du Logiciel de quelque manière que ce soit.

Le Logiciel peut intégrer des logiciels tiers qui seront utilisés par l'Utilisateur uniquement en relation avec le Logiciel et ne seront jamais utilisés d'une quelconque autre manière sans l'accord préalable et écrit de CHR Numérique.

L'Utilisateur doit utiliser l'Application conformément à toute Documentation fournie par CHR Numérique et ne doit pas : (i) utiliser l'Application aux fins d'envoyer ou de stocker des éléments contenant des virus informatiques, des vers, des chevaux de Troie ou autre forme de code malveillant ; (ii) accéder au Logiciel aux fins de (a) proposer un logiciel ou service concurrent, (b) élaborer un logiciel basé sur des idées, fonctionnalités, fonctions ou graphismes similaires à ceux du Logiciel, ou (c) copier de quelconques idées, fonctionnalités, fonctions ou graphismes issus du Logiciel; ou (iii) aider ou permettre à des tiers d'y procéder.

Article 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Propriété des Données Utilisateur. Dans le cadre des CGU, l'Utilisateur accorde à CHR Numérique, dans le monde entier, une licence non-exclusive, libre de redevances, transférable, d'utiliser les Données de l'Utilisateur aux fins nécessaires à la fourniture des Services.

L'Utilisateur déclare être le légitime détenteur de tous les droits d'utilisation, de modification et/ou plus généralement de propriété intellectuelle relatifs aux éléments qu'il pourrait être amené à mettre à la disposition du CHR Numérique dans le cadre des CGU. A défaut, et en cas de revendication de tiers, il fera

son affaire personnelle et supportera seul les conséquences de telles revendications, garantissant ainsi CHR Numérique contre tous recours dès lors que la faute n'incombe pas à CHR Numérique.

Marques et Logos. La marque « SO EASY » et les logos afférents sont la propriété exclusive de CHR Numérique.

Propriété de l'Application. L'Utilisateur reconnaît que l'Application, en ce compris tous correctifs, solutions de contournement, mises à jour, mises à niveau, améliorations et modifications fournis à l'Utilisateur, ainsi que tous les secrets commerciaux, droits d'auteur, brevets, marques, noms commerciaux et autre droits de propriété intellectuelle y afférents restent à tout moment la propriété entière et exclusive de CHR Numérique.

La structure générale de l'Application, ainsi que les textes, graphismes, images, sons et vidéos la composant, sont la propriété exclusive de CHR Numérique. L'Utilisateur s'interdit toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale des contenus et Services proposés par l'Application, par quelque procédé que ce soit, sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit et par quelque média que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de CHR Numérique.

Article 10. RESPONSABILITE

Responsabilité. CHR Numérique ne saurait être tenue responsable que des dommages directs et prévisibles au sens des articles 1231-3 et 1231-4 du code civil qu'elle pourrait causer à l'Utilisateur ou à un tiers dans le cadre de l'utilisation de l'Application et de ses Services.

L'Utilisateur accepte expressément d'exclure la responsabilité de CHR Numérique pour tout dommage indirect ou imprévisible, sur quelque fondement que ce soit, en ce compris et sans que cette liste soit limitative, en cas d'interruption de la disponibilité de l'Application et des Services, de perte ou corruption de Données, perte de profits, perte de revenu ou affaiblissement de l'un quelconque des actifs de l'Utilisateur.

CHR Numérique ne saurait être tenue responsable de:

(i) tout dommage résultant de la perte ou de l'inexactitude des données ou des programmes, de la destruction de fichiers ou de programmes, de la fourniture d'un matériel, du Logiciel, d'un Service ou d'une technologie;

(ii) toute perte ou dommage subi par l'Utilisateur du fait d'une demande d'un tiers (sauf dans les cas prévus à l'Article 11); ou

(iii) tout non-respect des instructions ou tout usage non-conforme de l'Application par l'Utilisateur.

CHR Numérique n'engage en aucune manière sa responsabilité dans la mise en œuvre par l'Utilisateur de son PMS, l'Utilisateur demeurant seul responsable de la gestion de son PMS et du respect de la réglementation applicable, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

CHR Numérique ne saurait être tenue responsable de tout retard, difficulté ou perte de Données de l'Utilisateur résultant de l'environnement informatique ou réseau de l'Utilisateur, des fournisseurs tiers de l'Utilisateur et/ou du fournisseur d'accès à internet de l'Utilisateur, et notamment en cas de mauvaise connexion d'accès internet ou de changements des codes d'accès au réseau internet.

En aucun cas, CHR Numérique ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait des Données stockées par l'Utilisateur portant atteinte aux droits des tiers ou contraire aux législations et réglementations en vigueur. L'Utilisateur garantit CHR Numérique contre toute condamnation éventuelle sur ces fondements.

Limitation de Responsabilité. La responsabilité totale de CHR Numérique au titre des CGU ne saurait en aucun cas excéder le montant total des sommes payées par l'Utilisateur à CHR Numérique en application des CGU durant les neuf (9) mois précédent l'évènement qui donne lieu à la mise en jeu de sa responsabilité.

Article 11. GARANTIES

Services. CHR Numérique garantit qu'elle fournira les Services conformément (i) aux usages professionnels applicables en la matière et (ii) aux dispositions légales applicables.

Garantie d'éviction. CHR Numérique défendra et indemnifera, à ses frais, l'Utilisateur contre toute condamnation et dépense, en ce compris les frais raisonnables d'avocat, dans le cadre de toute action ou procédure découlant d'une allégation de ce que l'Application porte atteinte à un droit de propriété intellectuelle d'un tiers situé dans le pays dans lequel l'Utilisateur est établi, sous réserve que CHR Numérique soit notifiée par l'Utilisateur d'une telle action sans délai. Dans l'hypothèse où, à l'issue de cette action ou procédure, tout ou partie de l'Application serait considérée, par une décision de justice insusceptible de recours, comme constituant une contrefaçon, CHR Numérique s'engage, à ses frais et à sa discrétion, à :

(i) obtenir pour l'Utilisateur le droit de continuer à utiliser l'Application;

(ii) modifier l'Application de sorte qu'elle ne soit plus contrefaisante ; ou

(iii) supprimer la partie contrefaisante de l'Application.

CHR Numérique sera seule autorisée à avoir le contrôle de toute défense et/ou de toute transaction dans le cadre d'une telle action et l'Utilisateur s'engage à fournir à CHR Numérique une assistance raisonnable dans le cadre de cette défense. Nonobstant ce qui précède, CHR Numérique ne sera tenue par aucune obligation envers l'Utilisateur pour toute demande telle que mentionnée ci-avant, dans l'hypothèse où l'Application:

(i) a été modifiée par l'Utilisateur ;

(ii) a été utilisée en corrélation avec un autre élément, dès lors que la contrefaçon n'aurait pas été constituée à défaut d'un tel usage.

Les stipulations qui précèdent constituent l'entière responsabilité de CHR Numérique et le seul recours de l'Utilisateur en cas de contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'Application et les Services.

Exclusion de garantie. Toute garantie autre que celles définies à l'Article 11 ci-dessus est expressément exclue par CHR Numérique.

En particulier, CHR Numérique (i) ne garantit pas l'absence de bug et en conséquence ne garantit pas que l'utilisation de l'Application et/ou des Services sera ininterrompue et exempte d'erreur, (ii) ne garantit pas l'adéquation de l'Application à un usage particulier, et (iii) exclut expressément la garantie des vices cachés telle que définie par les articles 1641 et suivants du code civil.

L'Utilisateur déclare avoir une parfaite connaissance de l'internet et de ses limites. L'Utilisateur reconnaît notamment que les transmissions sur internet ne sont pas sécurisées et peuvent être retardées, perdues, interceptées, corrompues et que la transmission d'informations confidentielles via internet est réalisée par l'Utilisateur à ses risques et périls.

Les garanties définies par le présent Article sont sujettes aux stipulations de l'Article 10 ci-dessus.

Article 12. DONNES PERSONNELLES

L'Utilisateur et CHR Numérique s'engagent à respecter les dispositions légales applicables relatives à la protection des données personnelles et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires.

CHR Numérique informe l'Utilisateur que des données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Application. Une telle collecte a fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la CNIL. Aux fins de réalisation des Services proposés, ces données pourront être transmises à des tiers.

L'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, modification, opposition et suppression de ses données personnelles, gratuitement et à tout moment, concernant toutes les données personnelle enregistrées, conformément à la législation applicable. A cette fin, l'Utilisateur peut directement modifier ses informations dans l'Application ou écrire à CHR Numérique 60 Avenue Baron Lacrosse, 29850 Gouesnou.

Article 13. STIPULATIONS DIVERSES

Prescription. Sauf délai de prescription plus court prévu par la loi, toute action en responsabilité contre CHR Numérique est prescrite un (1) an après la survenance du fait dommageable générateur.

Intégralité. Les CGU exprime l'intégralité de l'accord des parties relatif à l'Application et aux Services. Elles remplacent et annulent toutes dispositions antérieures relatives au même objet, quelle qu'en soit l'origine.

Non-renonciation. Le fait pour l'une des parties d'être en retard dans l'exercice de l'un de ses droits au titre des CGU, ou de ne pas exercer ceux-ci, ne sera pas considéré comme une renonciation à l'exercice des droits précités, que ce soit relativement à un fait passé ou futur.

Nullité Partielle. Au cas où une juridiction compétente jugerait que l'une quelconque de tout ou partie des stipulations des CGU est invalide, inopposable ou nulle, le reste des CGU continuera à produire ses effets entre les parties et les parties s'engagent à ce que ces stipulations des CGU soient interprétées de façon à préserver la volonté des parties.

Article 14. LOI APPLICABLE- JURIDICTION COMPETENTE

Les CGU sont régies par la LOI FRANCAISE.

L'Utilisateur et CHR Numérique s'engagent, avant tout action en justice, à tenter de résoudre les différents à l'amiable. En cas de litige entre les parties portant sur la formation, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation des CGU, il est attribué compétence exclusive aux Tribunaux dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.